



Published on *Ville de Louvres* (<http://www.ville-louvres.fr>)

[Accueil](#) > Attestation d'accueil

---

## À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

## Comment procéder ?

L'attestation d'accueil, anciennement "certificat d'hébergement", concerne toute personne étrangère qui souhaite séjourner en France pour une visite privée ou familiale d'une durée inférieure à 3 mois.

La demande est à remplir par l'hébergeant. L'attestation est délivrée si la personne qui héberge remplit certaines conditions.

## Pièces justificatives

- Pièce d'identité du demandeur
- Document prouvant sa qualité de propriétaire ou de locataire (bail, titre de propriété...)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 3 dernières fiches de paie du foyer
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Superficie du logement, nombre de pièces
- Timbres fiscaux de 30 €
- Livret de famille
- Assurance : attestation d'assurance qui couvre des frais de maladies ou hospitalisation d'un minimum de 30 000 €. Cette assurance peut être souscrite par la personne qui invite ou par la personne invitée. La personne invitée doit se présenter au consulat avec l'attestation d'accueil ainsi que l'attestation d'assurance afin d'obtenir son visa.

## Pour aller plus loin

[Toutes les informations sur l'attestation d'accueil sur Service-public.fr](#) <sup>[1]</sup>

[Specimen de l'attestation d'accueil](#) <sup>[2]</sup>

---

**Source URL (modified on 21/02/2018 - 10:05):** <http://www.ville-louvres.fr/article/attestation-daccueil>

## Liens

[1] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2191.xhtml>

[2] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R10751.xhtml>